

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 5 septembre 2018

Président : M. Yanick HESS
Secrétaire : Mme Céline MORIER
Scrutateurs : Mme Obicna HUBER
M. Ihab AL JUNDI
Huissier : M. Jean-Marc TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 5 septembre 2018 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2018

2. Prestations de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de :

2.1 de M. Michel Bongard (Les Verts), démissionnaire ;

3. Nominations

3.1 d'un ou d'une membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. Olivier Raduljica (SOC), démissionnaire ;

3.2 d'un ou d'une membre de la Commission communication et organisation du Conseil (CCO), en remplacement de Mme Laurence Sierro (PLR), démissionnaire ;

3.3 d'une secrétaire du Conseil communal.

4. Communication du Bureau

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions

8.1 sur le préavis No 21/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'018'200.- au maximum pour financer le changement du central téléphonique et le renouvellement partiel de

l'infrastructure informatique, ainsi qu'un crédit complémentaire de CHF 50'000.-. (Rapp : M. Bassam Degerab) ;

- 8.2 sur le préavis No 22/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum pour la suppression du pavage à la rue du Pont et la réalisation de travaux complémentaires. (Rapp : Mme Christine Menzi) ;
- 8.3 sur le rapport No 23/2018 en réponse à la pétition de l'Association des Intérêts de Clarens « Rapp : M. Vincent Haldi) ;
- 8.4 sur le rapport No 20/2018 en réponse au postulat de M. Jean-Pierre Buholzer «Montreux : plage et points de baignade». (Rapp : Mme Mélanie Nicollier) ;
- 8.5 sur la prise en considération ou non de la de la motion de M. Tal Luder : «Montreux Pass, gagnant – gagnant». (Rapp : M. Gaëtan Cousin).

9. Préavis de la Municipalité

- 9.1 No 24/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15.- au maximum pour une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme ainsi que pour la numérisation des journaux montreusiens et leur mise en ligne sur la plateforme scriptorium. (Date pour la séance de la commission : le mardi 18 septembre 2018 à 20 h. 00, à la Maison de Quartier, Jaman 8 à Clarens) ;
- 9.2 No 25/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 310'000.- au maximum en vue de l'attribution d'un mandat pour l'élaboration du plan partiel d'affectation (PPA) « En la Curaz ». (Date pour la séance de la commission : le mercredi 12 septembre 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 9.3 No 26/2018 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2019. (Date de la séance de la commission : le mardi 11 septembre 2018 à 19 h 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux).

10. Développement(s) des motions et des postulats

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Yanick Hess déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président

Je salue la Municipalité in corpore, le public, et les représentants de la presse.

J'invoque la bénédiction divine sur les travaux du conseil communal et souhaite des débats sereins, qui respectent la diversité de nos opinions. Montreux est la somme de plusieurs villages et quartiers, nous les représentons aussi, quelques soient nos valeurs. Merci de le garder en mémoire.

Sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 75 conseillers sont présents (sur 99 conseillers). Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présences

75 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence Mmes Julianne Baumann, Claudine Borloz, Catherine Buchet Bulliard Carola Fastiggi, Carole Grangier, Andreane Jordan Meier, Christine Menzi.

MM. Stéphane Barbey, François Cardinaux, Raphaël Corbaz, Laurent Demartini, Bruno Femia, Emmanuel Gétaz, Denis Golaz, Mario Gori, Vincent Haldi, Claudio Mamarella, Pablo Menzi, Pierre-Yves Nussbaum, François Pochon, Christophe Privet, Bernard Tschopp, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence : M. Edgar Schneider.

M. le Président

Avant de débiter avec l'ordre du jour, je tiens à rendre hommage à notre ancien Président du Conseil Communal en 1970, M. Pierre Haebersaat qui nous a quittés cet été à l'âge de 97 ans. Il avait également été Député de 1970 à 1980.

Ancien agent du Crédit Foncier Vaudois, Pierre Habersaat a été très actif dans la vie montreusienne.

Il a été chef scout de la Brigade Saleuscex à Montreux et chef cantonal.

Il a participé activement à la vie de nombreuses sociétés dont il a souvent été membre d'honneur: le Club Alpin Suisse, le Montreux-Sports, le Chœur des Alpes, le Conservatoire de musique de Montreux ou les Fifres et tambours de Montreux.

A ses enfants et à sa famille va toute notre sympathie.

Je vous invite à vous lever pour marquer une minute de silence.

Minute de silence

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2018

M. le Président

Concernant le PV du 20 juin 2018, quelqu'un a-t-il des modifications à y apporter ?

Le PV est accepté à la majorité moins une abstention.

Merci à Céline Morier pour son PV.

2. PRESTATIONS DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE :

2.1 de M. Michel Bongard (Les Verts), démissionnaire ;

M. le Président

Le groupe des verts n'ayant pu remettre les documents relatifs à cette élection dans les temps, l'élection du futur membre de ce groupe aura lieu lors du prochain Conseil.

3. NOMINATIONS

3.1 d'un ou d'une membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. Olivier Raduljica (SOC), démissionnaire ;

M. le Président

Pour le remplacement de M. Raduljica, y a-t-il une proposition du groupe SOC ?

Mme Irina Gote

Le groupe socialiste vous propose la candidature de M. Roland Rimaz.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à l'unanimité que M. Roland Rimaz est élu à la commission de Gestion.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

3.2 d'un ou d'une membre de la Commission communication et organisation du Conseil (CCO), en remplacement de Mme Laurence Sierro (PLR), démissionnaire ;

M. le Président

Pour le remplacement de Mme Sierro à la CCO, y a-t-il une candidature du PLR ?

Mme Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs le groupe PLR vous propose la candidature de Mme Mélanie Nicollier

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à l'unanimité que Mme Mélanie Nicollier est élue à la CCO.

Je vous félicite pour votre nomination et je vous souhaite plaisir et succès à la CCO.

3.3 d'une secrétaire du Conseil communal.

M. le Président

Pour la nomination d'une secrétaire, le bureau vous propose la candidature de Céline Morier, actuelle secrétaire suppléante. Y a-t-il d'autre candidature?

Il n'y a pas d'autres propositions.

Comme le règlement le permet dans ce cas, je vous propose une élection à main levée. Y a-t-il des oppositions ?

Mme Céline Morier est élue à la majorité moins une abstention

M. le Président

Je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir dans vos nouvelles fonctions en qualité de secrétaire OFFICIELLE du Conseil Communal.

Je rappelle que le poste de secrétaire suppléante est toujours à repourvoir et nous regarderons avec la CCO la suite à donner.

4. COMMUNICATION DU BUREAU

M. le Président

Merci à M. Menzi et M. Jorg José s'ils sont présents ce soir, de venir signer les rapports de la séance du conseil de juin, merci de passer vers la secrétaire. Si ce n'est pas le cas nous leur demanderons de passer au greffe.

J'ai reçu 3 nouvelles démissions pour le Conseil de ce jour, celle de Mesdames Catherine Buchet, Julianne Baumann et Andrea Jordan Meier, dont je vous donne lecture.

Je tiens personnellement à remercier Catherine Buchet pour son engagement au Conseil Communal durant toutes ses années. Ayant souvent siégé avec elle, je relève son besoin de comprendre la situation avant de la juger. Même si tu as parfois de la peine à croiser sur la route du col de Jaman, tes qualités relationnelles et ton suivi des dossiers sont remarquables. Bon vent à toi cher Catherine !

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu en copie, une lettre de la Municipalité sur l'arrêt de Sandy Solaz, adressé à la compagnie du MVR, le courrier sera annexé à notre PV. ^{Annexe1}

Nous avons aussi reçu des courriers de M. Gilles Marco. Vu les propos habituels, je les déposerai au greffe où vous pourrez en prendre connaissance dès demain.

Le troisième courrier nous provient de Patrick Talon, huissier suppléant, que je vous lis, et concerne sa démission.

Je remercie Patrick Talon pour son engagement envers la collectivité. Sa succession sera agendée à un prochain conseil.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Pas de communications

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

6 interpellations ont été déposées, elles seront lues au point 11.

1. « L'aménagement provisoire formé d'éléments préfabriqués en béton, placés à la Grand-Rue, en face de l'accès du parking Marché-Forum. » de M. Pierre Rais.
2. « Les bâtiments du Grand Hôtel et de l'Alcazar à Territet » de M. Daniel Manzini.
3. « Audit sur la gouvernance des VMCV » de Mme Irina Gote.
4. « Le pilier public entrera-t-il au XXI^e siècle ? ». de M. Romain Pilloud.
5. « Funiculaire de Territet-Mont-Fleuri, l'immobilité douce sur les rails de l'indifférence. » de M. Tal Luder.
6. « Interpellation Relative au PGA (quarter) » de M. Heinz Shoeneich

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur le préavis No 21/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'018'200.- au maximum pour financer le changement du central téléphonique et le renouvellement partiel de l'infrastructure informatique, ainsi qu'un crédit complémentaire de CHF 50'000.-. (Rapp : M. Bassam Degerab) ;

M. le Président

Monsieur le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Bassam Degerab

Merci M. le Président, je souhaite juste m'excuser auprès de M. Gard pour l'erreur concernant son nom dans le rapport, c'est une faute de frappe que malheureusement personne n'a vu.

J'aimerais aussi signaler que dans mon rapport à la page 3 à l'avant dernière ligne, j'ai écrit pour le commissaire en question qu'il faisait partie de la commission de gestion, mais il fait partie de la commission des finances.

Je voulais juste mentionner ces points afin d'apporter des corrections à ce rapport.

M. le Président

Nous en prenons note. La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger

Merci M. le Président, je souhaitais intervenir sur le début du rapport qui m'a quelque peu interpellé. Une fois de plus, il semble que les documents, qui ont été demandé, n'aient pas été transmis à temps à la commission comme le prévoit notre règlement.

Il me semble que c'est un problème récurrent. J'aimerais encore une fois attirer l'attention de la Municipalité sur le souhait des conseillers communaux de recevoir les documents à étudier en commission suffisamment en avance, 48 heures, sauf erreur, d'après le règlement. Ce qui, de mon point de vue, n'est pas abusif, d'autant plus que dans le cas présent, il me semble qu'il s'agissait, entre autres documents, du rapport de la commission consultative en matière informatique. Ce document existait depuis bien avant la commission, je ne comprends pas pourquoi il n'a pas été transmis avant.

Dans le même ordre d'idée je remarque que dans le rapport, suite à la découverte de ce problème par M. le Président de la commission, une discussion préalable s'est engagée entre les membres mais d'après le rapport, c'est le Président qui a lui-même pris la décision de maintenir la séance de commission. J'aurais trouvé élégant que ce soit une décision de la commission, plutôt qu'une décision du Président de la commission.

Merci de votre attention.

M. le Président

Merci à M. Staeger pour ces propos et je rappelle à tous les Présidents de commissions que s'ils ne reçoivent pas les documents dans les temps, il est très important de le signifier pour que tous puissent en disposer. La Municipalité demande-elle la parole ?

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends et je regrette, si cela a pu poser un problème au niveau de l'organisation de la commission.

Effectivement nous n'avons pas pu réunir les documents dans les délais, nous les avons remis le lundi matin et nous les avons envoyés à l'ensemble de la commission.

En admettant aussi que, si ces documents lors de leurs analyses en commissions devaient nécessiter que nous reportions le travail, M. le Président l'a mis dans le rapport sauf erreur, c'était envisageable.

La commission a convenu qu'à la lumière des documents reçus, de la tenue des travaux et aussi de la présence de l'ensemble de collaborateurs de la commune qui ont apporté toutes les explications nécessaires, il n'était pas justifié, de refaire une séance de commission. Navré que les documents n'aient pas été remis le jeudi ou le vendredi, nous ferons diligence pour mieux faire la prochaine fois, mais en dehors de cela la commission gardait toute latitude pour faire une nouvelle séance.

M. Bassam Degerab

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour répondre à M. Staeger, j'avais décidé de commencer la commission, étant donné que le préavis portait sur deux parties. Une sur la téléphonie et l'autre sur les baies de stockage or les documents requis, par l'un des commissaires, concernaient uniquement la partie des baies de stockage.

J'ai estimé que nous pouvions commencer la séance de commission en abordant le sujet sur la téléphonie et une fois arrivé aux baies de stockage, si les commissaires estimaient nécessaire de reporter ce sujet à plus tard ou de le commencer et le continuer dans une deuxième séance en exigeant le temps nécessaire pour étudier davantage les documents reçus, je l'aurais fait, mais aucun des commissaires ne me l'a demandé.

M. Tal Luder

Monsieur le Président,

Je voulais juste faire remarquer que j'irai dans le sens de ce rapport, mais que, pour moi, c'était à la limite de l'unité de matière. Ce n'est pas parce que nous parlons informatique que nous devons en faire un fourre-tout.

Je l'ai signalé lors de la commission consultative et de celle-ci, le central téléphonique et les baies de stockages font partie de l'informatique, mais ce sont deux sujets différents.

Nous ne pouvons pas répondre à la demande du Président, car cela n'aurait rien changé de stopper une partie de la commission pour parler du deuxième sujet. Je vous remercie.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je suis d'accord et nous en avons parlé en CMCSI, nous nous sommes demandé si nous devons faire deux préavis.

Je revendique le fait qu'il y avait unité de matière sur l'urgence. Nous étions pressés et nous devons traiter cette question rapidement, par mesure d'organisation et de simplification cela paraissait logique de le traiter de cette manière. Merci.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Très brièvement, je ne veux pas prolonger le débat sur des questions formelles. Par rapport à ce que vient de dire M. Rochat, j'ai un peu de peine à considérer que l'urgence soit suffisante pour fonder une unité de matière, car sinon nous pouvons fonder une unité de matière sur à peu près tout et n'importe quoi, du moment où c'est vaguement urgent. Comme je l'ai dit cela ne sert à rien de poursuivre le débat sur ce point-là.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Merci au Président rapporteur de lire les conclusions.

M. Bassam Degerab

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2018 de la Municipalité du 1er juin 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'018'200.- au maximum pour financer le changement du central téléphonique et le renouvellement partiel de l'infrastructure informatique, ainsi qu'un crédit complémentaire de CHF 50'000.-

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter le remplacement du central téléphonique, pour un montant maximum de CHF 715'600.-;
- 1.1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 715'600.- au maximum;
- 1.2. d'amortir cet investissement par le compte 202.3313 sur une période de 5 ans;
2. d'accepter le remplacement partiel des baies de stockage et des serveurs, pour un montant maximum de CHF 302'600.-;

- 2.1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 302'600.- au maximum;
- 2.2. d'amortir directement cet investissement par le compte 202.3313;
- 2.3. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans le compte No 9281.820 « Fonds de renouvellement ordinateurs »;
3. de lui accorder un crédit complémentaire au budget 2018 de CHF 50'000.- au maximum, à comptabiliser sur les comptes correspondants ;
4. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
6. d'autoriser la Municipalité à entreprendre tous travaux liés au changement du central téléphonique, des baies de stockage et des serveurs;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ce préavis.

Ces conclusions sont **acceptées** avec 72 OUI
0 NON
2 Abstentions

8.2 sur le préavis No 22/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.- au maximum pour la suppression du pavage à la rue du Pont et la réalisation de travaux complémentaires. (Rapp : Mme Christine Menzi) ;

M. le Président

Notre rapporteuse sera Mme Bibiana Streicher en l'absence de Mme Christine Menzi. Madame la rapporteuse, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Bibiana Streicher

Non, Monsieur le Président.

M. le Président

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Je voulais réagir au passage qui concernait mon intervention dans le rapport.

A savoir que, certes c'est le conseil qui a refusé la prise en considération des différentes pétitions, mais je rappelle qu'à chaque fois il y a eu une proposition de décision qui est faite par la Municipalité. J'avais également présidé une des commissions chargées de préavis sur la prise en considération ou non de l'une des pétitions et, sauf erreur de ma part, la Municipalité ne s'est jamais montrée très favorable à la position des pétitionnaires. C'est ce point que je souhaitais relever dans mon intervention de la dernière fois.

Mme Jessica Ruedin

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Municipaux, Chers collègues,
Le rapport de la commission indique que la mise en place d'une piste cyclable en contresens n'a pas été envisagée car la loi ne le permet pas. Permettez-moi de corriger cet élément car l'article 74a, alinéa 7 de l'ordonnance sur la signalisation routière autorise expressément le passage à contresens des vélos sur les routes à sens unique. Le fait que la rue du Pont ne soit pas à double-sens pour les vélos est particulièrement pénalisant pour les cyclistes qui se voient imposer un détour conséquent avec une forte déclivité. Une étude détaillée serait intéressante afin de trouver une solution à la circulation des vélos dans ce secteur.
Merci de votre attention.

Mme Bibiana Streicher

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaitais revenir sur ce point, car nous en avons discuté lors de la commission et Mme Wasem nous avait transmis qu'actuellement des discussions avaient lieu au niveau du canton et que par la suite d'autres possibilités pourraient être développées. Des projets de la Municipalité sont en cours pour étude des pistes cyclables. Raison pour laquelle nous ne sommes pas allés plus loin concernant ce point.

M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
J'aimerais faire observer à M. Alexandre Staeger que, si la Municipalité n'a pas été toujours très favorable à la réfection qui est demandée pour l'avenue du Pont, il en a été de même pour la majorité de ce conseil.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Merci à Mme la rapporteuse de lire les conclusions.

Mme Bibiana Streicher

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 22/2018 de la Municipalité du 8 juin 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.00 TTC au maximum pour la suppression du pavage à la rue du Pont et la réalisation de travaux complémentaires,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de suppression du pavage de la rue du Pont et la réalisation des travaux complémentaires ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.00 TTC ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement, après déduction de la subvention de l'ECA, par le compte No 431.3311, sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ces conclusions sont **acceptées** avec 62 OUI
5 NON
7 Abstentions

8.3 sur le rapport No 23/2018 en réponse à la pétition de l'Association des Intérêts de Clarens « Rapp : M. Vincent Haldi »;

M. le Président

Le Président-rapporteur n'étant pas là, c'est M. Angelo Giuliano qui le remplace et je l'en remercie. M. Giuliano avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il semblerait qu'il y ait une omission dans le rapport, en effet le rapport mentionne que Mme Brunner a déclaré ses intérêts en tant que Vice-Présidente du comité de l'association des intérêts de Clarens et membre du comité pétitionnaire. Monsieur Marion Gori a aussi déclaré ses intérêts en tant que membre du comité de l'association des intérêts de Clarens.

Mme Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je suis bien Vice-Présidente de l'AIC, mais je ne suis pas membre du comité pétitionnaire.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite compléter dans la mesure où M. Haldi m'a précisé que Mme Borloz remplaçait M. Meillaud, ce qui ne figurait pas dans le rapport. Dans le rapport il est noté que M. Daniel Meillaud était présent, mais il a été remplacé par Mme Borloz.

M. le Président

Est-ce que les commissaires présents s'en souviennent ? Est-ce que c'est bon pour tout le monde ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Merci au rapporteur de lire les conclusions.

Ces conclusions sont **acceptées à l'unanimité** avec 74 OUI
0 NON
0 Abstention

**8.5 sur la prise en considération ou non de la de la motion de M. Tal Luder :
« Montreux Pass, gagnant – gagnant ». (Rapp : M. Gaëtan Cousin).**

M. le Président

Monsieur le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Gaëtan Cousin

Non, M. le Président.

M. le Président

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts, accueille favorablement la proposition qui nous est faite ce soir. Monsieur Luder propose de réfléchir à un accès facilité et préférentiel à la culture et aux manifestations pour les habitants. Un geste qui nous paraît appréciable vu les nuisances et désagréments qu'occasionnent certaines manifestations d'envergure qui se tiennent régulièrement à Montreux. Ce serait en quelque sorte une manière de remercier les montreusiens pour leur patience et pour leur porte-monnaie. Je ne vous rappellerai pas ici, les sommes investies pour soutenir ces manifestations ou même les investissements projetés pour le 2m2c. Le concept proposé s'impose comme un juste retour pour les citoyens. Vous me rétorquerez qu'il existe déjà un certain nombre d'offres réservées aux indigènes. Carte journalière CFF, piscine de la Maladaire, cinéma Hollywood, Rochers de Naye, etc. Cela est parfaitement vrai mais qui serait en mesure dans cette salle de nous énumérer toutes ces offres ? Il y a visiblement aujourd'hui un manque flagrant de visibilité de ces prestations. Sans compter des offres dites ciblées, comme les chéquiers activités, qui peinent manifestement à trouver leur public. Par ailleurs l'accès à ces offres et bien souvent déroutante. Le sésame ultime à Montreux c'est la facture d'électricité, se rendre à la piscine avec ses factures, qui peut bien se promener avec son décompte de la Romande Energie ? Il existait à l'époque une carte indigène qui permettait de prouver le domicile du détenteur. Pourquoi ne pas relancer un concept équivalent mais modernisé ? Par exemple en se basant sur la carte ménage d'accès à la déchetterie.

Au vu de ces nombreuses possibilités et des pistes de réflexion évoquées en commission, il faut bien admettre qu'il y a suffisamment de matières et de questions à aborder pour nous inciter à accepter cette motion.

Le rapport que rendra la Municipalité permettra certainement de faire un état des lieux de ces offres et d'en proposer une nouvelle formule plus attractive, élargie ou pas. Je vous remercie.

M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Cette motion est l'exemple caractéristique d'une fausse bonne idée (certains diraient plutôt une "vraie mauvaise idée"); je m'explique: le concept qui sous-tend cette motion est que les événements culturels subventionnés par la Commune devraient en quelque

sorte bénéficiaire aux contribuables montreusiens par l'octroi d'un prix préférentiel sur les événements en question.

Le mécanisme des subventions, notamment dans le domaine de la culture, sert précisément à favoriser la tenue d'événements à Montreux à des prix abordables. Il est probable que sans ces subventions, certaines manifestations n'auraient pas lieu dans notre commune, et il est indéniable que certaines d'entre elles contribuent grandement à l'économie et au rayonnement de Montreux.

Par ailleurs, imposer des contraintes tarifaires compliquerait fortement le travail des organisateurs, notamment face à l'importance et la diversité de l'offre culturelle régionale et la multiplicité des canaux de distribution.

Ainsi, si l'organisateur d'une manifestation subventionnée se voyait obligé d'offrir à certains spectateurs un prix préférentiel, il devrait combler ce manque à gagner, soit par l'augmentation du prix des billets, soit en demandant une subvention plus élevée. C'est ce qu'on appelle trivialement "le syndrome du serpent qui se mord la queue".

Une autre solution, qui n'est pas directement l'objet de la motion mais qui a été discutée en commission, serait que les coûts de ce "Montreux Pass" soient supportés par la Commune. Or un système analogue existe déjà par le biais du Chéquier Activité, qui offre aux citoyens de Montreux au bénéfice d'un subside à l'assurance-maladie un rabais de 50% sur une entrée à un événement culturel ou sportif, et ce pour 3 manifestations par année.

Etendre ce système à l'ensemble de la population de Montreux aurait des coûts substantiels et reviendrait au final à être financé par ... les contribuables montreusiens ... Le serpent n'est semble-t-il pas encore repu.

En fin de compte, je vous invite chers Collègues à refuser cette motion, qui pourrait être rebaptisée: "Montreux Pass, Perdant - Perdant".
Merci de votre attention.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je savais qu'en proposant cet objet, les discussions seraient compliquées. Je vais rappeler plusieurs points : tout d'abord je tiens à remercier mon collègue Monsieur Florian Chiaradia qui a repris pas mal de mes propos et assez bien résumé certaines de mes idées. Pour Monsieur Giuliano, je répète et je rappelle que le Montreux Pass, n'est pas gratuit mais qu'il est acheté comme un abonnement demi-tarif et j'appuie sur le fait que les contribuables sont aussi un moteur économique de cette ville. Il n'y a pas que le tourisme, il vous suffit de prendre le budget pour vous en rendre compte. Après avoir discuté à la fin de la commission avec Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi, qui est un homme de dialogue toujours prêt à écouter, j'ai compris que c'était compliqué, mais pas impossible. La motion étant très contraignante et comme me le permet l'article 104 du règlement, je vais transformer ma motion en postulat. J'espère ainsi rallier un plus grand nombre de voix à ma cause, qui est la nôtre puisque nous sommes tous montreusiens. Faire passer cet objet ne doit pas être perdant-perdant mais donner le sentiment à celui qui a son Montreux Pass, d'être chez lui à Montreux. C'est tout ce que je demande pour nous tous, y compris mes collègues PLR. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président

Merci M. Luder nous avons pris note de la transformation de votre motion en postulat.

Mme Carolanne Feissli

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci M. Luder, car j'allais vous inviter à transformer votre motion en postulat.

J'aimerais revenir sur quelques éléments :

Comme mentionné dans le PV, il existe d'ores et déjà un « chéquier activités » permettant à tout habitant de Montreux, au bénéfice d'une subvention pour l'assurance maladie obligatoire, de bénéficier de 3 chèques de rabais de 50% sur une entrée à un événement culturel ou sportif.

Il est à constater que ce chéquier est très peu demandé

- D'une part par le manque de visibilité → peu de publicité est faite donc les potentiels bénéficiaires ne sont pas forcément au courant de son existence
- D'autre part parce qu'il est demandé aux bénéficiaires d'avancer l'argent pour ensuite percevoir un remboursement → les ménages dont le revenu est bas ou qui ont un budget serré peuvent ainsi légitimement ne pas utiliser ce Pass, de par la crainte de l'attente d'un remboursement qui pourrait être long.

Bien que les bénéficiaires de subsides vont très probablement encore augmenter, dû au fait que le revenu ouvrant le droit à un subside est dorénavant augmenté et que le subside supplémentaire est entré en vigueur en ce début de mois, il est peu probable que le « chéquier activités » connaissent plus de bénéficiaires qu'actuellement.

Aussi, l'idée de notre collègue Tal Luder est de permettre à tout un chacun de pouvoir bénéficier d'une réduction, et ne pas seulement cibler qu'une partie de la population, comme le fait le « chéquier activités ».

Durant la commission, il a été argumenté qu'un prix réduit fait aux habitants de la commune de Montreux contraindrait les organisateurs à augmenter le prix général de leurs billets.

À rappeler qu'il est ici question de nos concitoyens qui sont :

- Les habitants de notre commune qui paient des impôts, ces derniers servant entre autres :
 - o D'une part à verser des subventions pour les manifestations culturelles ou sportives
 - o D'autre part à faire fonctionner notre commune. Je pense par exemple aux services communaux, tel que :
 - Le service Voirie et Espaces Verts, dont les collaborateurs font un travail non négligeable durant les manifestations, et qui restent à pied d'œuvre pour garantir la propreté de notre ville, ou encore faire en sorte que nos espaces publics restent joliment entretenus et fleuris suite à des déprédations faites durant les manifestations.
- ⇒ Au travers de leurs impôts, nos concitoyens paient donc déjà pour le bon déroulement des manifestations.
- Nos habitants sont également ceux qui subissent les nuisances, les problèmes de stationnement ou de circulation durant les manifestations.

- ⇒ En lien à cela, il me paraît donc logique qu'un remerciement leur soit fait, avec un accès à prix réduit aux manifestations subventionnées par la Commune.
- ⇒ Ainsi donc, l'argument avancé en commission qu'un prix réduit offert aux habitants de la commune de Montreux obligerait les acteurs culturels à augmenter le prix général des billets, ne me choque absolument pas.

Parmi les idées, il a été évoqué non pas un Pass, mais un système de quota de billets à prix réduits tels que par exemple la carte journalière CFF, que chaque habitant de la commune peut se procurer, à prix réduit, auprès de l'office du tourisme. Dans l'idée d'un Pass culturel pour les habitants de la commune, les acteurs culturels mettraient donc un certain nombre de billets à disposition des habitants, par exemple selon un barème quant au montant de subvention annuelle perçue.

Enfin, je terminerai par dire que le principe d'un Pass culturel et/ou sportif existe déjà, si l'on prend par exemple le « Passeport musées suisse ». Moyennant l'achat de ce Pass au prix de CHF 166.- par an pour un adulte, le détenteur a libre accès à plus de 500 musées dans toute la Suisse.

Le remboursement aux institutions se calcul au prorata des entrées vendues par rapport au montant total de la vente du Pass. Ce système est le même qu'utilisé par exemple pour le « Magic Pass », qui donne accès à une trentaine de stations de ski. En comparaison à ce qui a été avancé lors de la commission, ce ne serait donc pas le concitoyen, par le biais de ses impôts, qui financerait ce Pass, mais bien un pot commun, redistribué équitablement aux partenaires.

Ainsi, l'idée d'un Pass culturel et sportif sur la commune de Montreux est potentiellement réalisable. Merci.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML soutien la prise en considération du postulat de M. Luder, nous partageons l'idée qui sous-tend son postulat : à savoir les montreusiens doivent pouvoir récupérer quelque chose de ce qu'ils investissent dans les manifestations. Non seulement par le biais de leurs impôts et du versement de subvention par la commune, mais également en raison des nuisances qu'ils subissent et de ce qu'ils y investissent, pour certains leur temps libre, lorsqu'ils participent, par le biais de la protection civile notamment, à la tenue des manifestations. Nous en voyons pour le Montreux Jazz, c'est en partie aussi des montreusiens qui y travaillent.

Par rapport à la question du chéquier culturel qui a pas mal été évoqué dans le cadre de ce débat, j'aimerais savoir si seuls les contribuables bénéficiaires de subvention à l'assurance maladie paient des impôts ? Vraisemblablement ce ne sont pas eux qui en paient le plus. Quelque part il me semble que nous ne visons pas la redistribution envers les bonnes personnes.

ML apprécie particulièrement le fait que le motionnaire, à la base, soit devenu un postulant, car la forme du postulat permet beaucoup plus de libertés et peut-être d'innover dans les solutions qui seront proposées. Nous avons parlé d'un pass, d'une sorte de carte d'indigène, de transmettre des listes de citoyens aux organisateurs. Peut-être pouvons-nous aussi imaginer des mesures incitatives au niveau des subventions en faveur des manifestations qui octroieraient des avantages particuliers aux montreusiens. Nous avons évoqué, dans le cadre de la discussion du groupe ML, l'exemple d'autres communes qui disent : « nous avons une subvention qui, par rapport à une échelle de 100%, se trouve à 50% pour la manifestation. A partir du moment où elle organise un festival OFF qui est ouvert pour tout le monde, la subvention passerait à 75% et si elle offre des billets à tarifs

réduits aux montreusiens, la subvention pourrait augmenter. » L'aspect incitatif du système pourrait permettre aux manifestations de décider si elles veulent ou non adhérer à ce système, en fonction de leurs moyens financiers, de leur organisation et d'autres facteurs qui sont en définitive propre à chaque manifestation. Nous soutiendrons la prise en considération de ce postulat.

M. Heinz Shoeneich

Monsieur le Président, Chers collègues,

Je reviendrai juste sur le chéquier activités, nous avons obtenu quelques chiffres de la part du service communal concerné. Entre 2009 et 2017, entre 2 et 14 personnes ont sollicité ce chéquier pour une quantité de 6 à 25 chèques. Pour l'année 2018 c'est 14 personnes pour CHF 620.-, le nombre de personnes susceptibles de toucher ou de solliciter ce chéquier est de 2'700 personnes. C'est un nombre conséquent, l'information apparemment passe quand même puisqu'un certain nombre de personnes le sollicite, mais il paraît clair que cela n'est pas d'un grand intérêt.

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Vous avez dit qu'un peu plus de 2'000 personnes sont potentiellement touchés par ce chèque aujourd'hui, il faut compter que ce sera plus à l'avenir suite à l'introduction de nouvelles subventions à l'assurance maladie dans le canton. C'est une proportion déjà aujourd'hui non négligeable, mais qui sera de moins en moins négligeable à l'avenir étant donné l'augmentation des primes d'assurance maladie. Je vous remercie.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Merci à M. le Président-rapporteur de lire les conclusions.

M. Gaëtan Cousin

La prise en considération de la motion transformée en postulat a été acceptée par 5 voix pour et 5 voix contre et aucune abstention (le vote du président étant prépondérant). La commission vous propose donc d'accepter la prise en considération du postulat de M. Tal Luder « Montreux Pass, gagnant – gagnant »

La prise en considération de cette motion transformée en postulat est **acceptée à la majorité** par 40 OUI
32 NON
2 Abstentions

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 24/2018 relatif à relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'794.15 au maximum pour une étude d'opportunité relative à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique à long terme ainsi que pour la numérisation des journaux montreusiens et leur mise en ligne sur la plateforme scriptorium. (Date pour la séance de la commission : le mardi 18 septembre 2018 à 20 h. 00, à la Maison de Quartier, Jaman 8 à Clarens) ;

Présidence SOC : M. Jonathan Al Jundi

Membres : Mmes Anne Duperret, Bibiana Streicher.

MM. Florian Chiaradia, Patrick Grognuz, Vincent Haldi, Tal Luder, Roland Rimaz, Ganes Thiyagaraja, Bernard Tschopp.

M. le Président

La discussion est ouverte.

M. Jonathan Al Jundi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaitais informer les commissaires, qu'ils auront la possibilité de consulter l'archivage de la commune 1 heure avant ladite commission, afin que nous puissions siéger avec toutes les informations nécessaires pour la commission.

M. Tal Luder

Je me trompe sans doute, mais il me semblait qu'il y avait une présidence UDC, peut-être suis-je mal renseigné ?

M. le Président

Non M. Luder il s'agit bien du groupe socialiste avec M. Jonathan Al Jundi.

Je rappelle que toute commission est libre de s'organiser comme elle le souhaite et que le président désigné remet sa place en jeu en début de séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.2 No 25/2018 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 310'000.- au maximum en vue de l'attribution d'un mandat pour l'élaboration du plan partiel d'affectation (PPA) « En la Curaz ». (Date pour la séance de la commission : le mercredi 12 septembre 2018 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Présidence PLR : M. Jörg Meyer

Membres : MM. Ihab Al Jundi, Olivier Blanc, Nicholas Büchler, Joe (Joseph) Filippone, Emmanuel Gétaz, Anthony Huys, Tal Luder, Michel Posternak, Pierre-André Spahn.

M. le Président

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous ne contestons pas l'élaboration d'un plan partiel d'affectation pour cette portion de territoire ni le recours à un bureau spécialisé. Cependant le préavis manque de précisions sur certains points. Il nous est dit que le PPA permettra la mise à disposition de plusieurs catégories de logements, du subventionné à la PPE, soit, mais il serait nécessaire de connaître la répartition envisagée entre ces différentes catégories. C'est un choix politique qui doit précéder l'élaboration du PPA. A ce sujet nous demandons que la commission ait connaissance du cahier des charges fourni au mandataire. Le préavis note par ailleurs que cette portion de territoire est difficile d'accès, nous

regrettons qu'il ne soit pas prévu, à ce stade, de créer une liaison piétonne pour le bas de la parcelle à partir de la rue du centre. Cette question doit être étudiée. Enfin la procédure de participation est mentionnée dans le préavis mais nous avons besoin de précisions à ce sujet. Je vous remercie de votre attention.

M. Alain Imhof

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aurai une question à la Municipalité, concernant le point 6.1 qui rappelle en quelque sorte les mots de mon préopinant. A savoir la première phrase qui indique « le PPA en la Curaz permettra une amélioration de l'offre en logements et du parc locatif de Montreux, avec la mise à disposition sur le marché d'appartements appartenant à plusieurs catégories de logements, à savoir aussi bien du subventionné que de la PPE. » Or il n'est nullement mentionné de logements abordables, ce qui avait pourtant fait l'objet d'un postulat déposé par votre serviteur, ainsi que des textes très clairement indiqués dans la convention qui lie notamment la commune de Montreux et l'état de Vaud. S'agit-il d'un lapsus révélateur que le logement abordable est considéré comme quantité négligeable par la majorité de cette Municipalité ? Ou s'agit-il seulement d'une erreur de plume ?

Concernant le point économique je m'étonne que la commune de Montreux n'envisage nullement d'être elle-même l'investisseur qui pourrait financer tout ou partie de la réalisation du nouveau quartier. Devenant ainsi un important propriétaire immobilier et constituant un patrimoine administratif qui donnerait lieu à des rendements intéressants, tant pour la collectivité publique, assurant des rentrées financières, que pour les citoyens de Montreux, en ayant à disposition des logements abordables sur cette parcelle. Je vous remercie.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML se joint à la demande formulée par M. Olivier Blanc, demande tendant à ce que la commission puisse disposer notamment du cahier des charges qui sera soumis aux mandataires qui seront chargé d'effectuer cette étude. Merci.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ajoute que le groupe UDC appuie cette demande.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'interviens pour enlever tout doute, en particulier à Monsieur Imhof, respectivement à ce conseil après ses propos. La formule « de logements subventionnés à PPE », en mentionnant « de tout type », inclut bien entendu des logements à loyer abordable, des logements dits protégés ou adaptés, selon la nouvelle formulation, pour les personnes du troisième, quatrième ou cinquième âge. Désolé si nous n'avons pas mis tous les deux points et tirets avec toutes les formules, mais si nous parlons de « tous les types possibles, du subventionné à la PPE », cela intégrait bien entendu le logement à loyer abordable. Quant à la petite pique sur les réalisations de la Municipalité dans sa majorité actuelle, je ne peux qu'encourager Monsieur Imhof - et ceux qui s'y intéressent -, à regarder ce qui a été construit en logements abordables, depuis cette majorité dans cette commune ; et à comparer avec ce qui n'avait pas été construit les années précédentes. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9.3 No 26/2018 relatif au projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2019. (Date de la séance de la commission : le mardi 11 septembre 2018 à 19 h 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux).

Présidence : Mme Irina Gote

Membres : COFIN

M. le Président

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Sur le fond nous n'avons guère de remarques à ce stade. Au vu des incertitudes notamment relatives à l'effet de la RIE III et de la péréquation, il paraît prudent de fixer le taux seulement pour une année.

Nous tenons cependant à insister sur un point. La Municipalité annonce à nouveau vouloir supprimer le remboursement intégral de la taxe forfaitaire pour la gestion des déchets. Rappelons que lors du vote du règlement sur la gestion des déchets, le conseil communal avait décidé de ne pas prélever cette taxe. Contrairement à la taxe au sac, il s'agit d'une taxe forfaitaire, elle n'a donc pas d'effet incitatif. Par ailleurs comme son montant est identique pour chacun, elle frappe en proportion plus lourdement les personnes économiquement modestes que les personnes aisées. Elle est donc très antisociale contrairement à l'impôt qui est progressif. Si nous comprenons bien les intentions municipales, il s'agirait de ne pas augmenter le taux d'impôt ou d'en modérer la hausse et à la place de prélever un impôt personnel de CHF 80.-. Les Verts ne soutiennent pas cette idée, ne la soutiendront pas et continueront à s'opposer à la perception de la taxe forfaitaire pour la gestion des déchets. Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier Raduljica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste prend acte de la proposition de la Municipalité quant à l'arrêté d'imposition pour 2019. D'une manière générale, nous regrettons le décalage temporel qui existe entre le délai pour fixer cet arrêté, qui doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat avant le 30 octobre, et le dépôt du budget en décembre, qui n'en est actuellement qu'à ses balbutiements. Cela nous prive d'une vue d'ensemble qui serait la bienvenue.

Merci pour votre attention.

Mme Laurence Siervo

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues

Le groupe PLR trouve opportun de maintenir le taux d'imposition et ceci pour une année. En effet au vu des bonnes perspectives des recettes fiscales des personnes physiques et de la maîtrise attendue des charges de fonctionnement, il n'y aurait pas lieu de modifier ce taux pour 2019. Par contre ceci nous laisse la possibilité de reconsidérer le taux l'année prochaine, une fois que nous aurons des perspectives plus claires concernant entre autre les effets de la RIE III sur les recettes des personnes morales, le soutien attendu de l'Etat de Vaud au travers de la péréquation et dans

l'attente de l'introduction au niveau fédéral du projet fiscal 17 ainsi que l'effet de l'important programme d'investissement à venir sur notre commune. Je vous remercie de votre attention.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Je tiens à informer notre assemblée que notre Président M. Yanick Hess sera remplacé au sein de la commission des Finances par Mme Sierro, puisque le règlement interdit à Monsieur le Président de siéger dans des commissions permanentes. Je vous remercie.

M. le Président

Merci pour cette précision Madame la Présidente,
La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Aucune motion ou postulat ne sont déposés nous passons au point suivant.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation de M. Pierre Rais

« L'aménagement provisoire formé d'éléments préfabriqués en béton, placés à la Grand-Rue, en face de l'accès parking Marché-Forum. »

Cet aménagement a certainement été créé pour des travaux de rénovation de bâtiments à la Grand-Rue, en face de l'accès au parking précité. Lesdites transformations sont quasiment terminées. Cet aménagement a permis de créer un mini-giratoire servant à accéder au parking.

Il y a de trop nombreuses années que cet aménagement provisoire est en place et présente une laideur et un aspect particulièrement inadéquat à la rue principale de Montreux et ce, pour les passants, qu'ils soient piétons et/ou touristes qui visitent Montreux.

J'interpelle la Municipalité afin qu'elle veuille bien répondre aux questions suivantes :

- Ne trouvez-vous pas qu'il est grand temps de supprimer ces éléments préfabriqués du type que l'on rencontre le long des autoroutes en réfection ?
- Est-ce que la Municipalité pense réaliser définitivement un mini-giratoire en face du parking Marché-Forum ?
- Ne peut-on pas réaliser un aménagement à cet endroit, en tenant compte du projet des « Jardins de la Rouvenaz » ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de bien vouloir informer le Conseil communal de ses intentions.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

En préambule je souhaite rappeler que les éléments dont vous parlez sont en face d'un chantier qui a pris un certain temps à se réaliser. Il a été immédiatement suivi par un autre chantier tout aussi important, qui a généré un certain nombre de nuisances et nécessitait que l'espace libre devant la grande Rue, soit laissé à la disposition des entreprises qui y travaillaient.

La Municipalité souhaite aussi que ces éléments peu esthétiques soient remplacés par un aménagement digne d'une des artères les plus fréquentées de notre commune.

Ainsi, un nouvel aménagement est à l'étude sur ce secteur de route avec pour objectif une réalisation des travaux dans la continuité des interventions qui seront réalisées en 2019 sur l'avenue du Casino.

Le projet à l'étude prévoit effectivement la réalisation d'un mini-giratoire avec un réaménagement de l'espace public qui pourrait reprendre certains éléments étudiés dans le cadre du projet des « Jardins de la Rouvenaz ». L'affaire suit son cours, mais laissez-nous un peu de temps.

M. Pierre Rais

Monsieur le Président, je remercie Monsieur le Municipal Neukomm pour sa réponse. Je comprends que, du jour au lendemain, il n'est pas évident de trouver une solution définitive.

Mais par exemple, pour rétrécir la voie de circulation en venant du Forum, nous pourrions aménager le rétrécissement par des bacs à fleurs accompagnés de la signalisation adéquate.

Le conseil communal souhaite certainement que cette situation d'horribles plots en béton préfabriqués qui ont joué leur rôle pendant les travaux, n'ait plus lieu d'être à cet endroit remarquable.

Je comprends Monsieur Neukomm et ses services, néanmoins il serait bon que des modifications soient faites, même provisoirement. Je pense que Montreux dispose de bacs à fleurs et peut les aménager pour que le petit giratoire soit préservé.

Merci.

Interpellation de M. Daniel Manzini

« Bâtiments du Grand Hôtel et de l'Alcazar »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Mon interpellation porte sur les bâtiments du Grand Hôtel et de l'Alcazar à Territet.

Pour mémoire, si mes souvenirs sont bons, c'est dans le Grand Hôtel que se trouvait l'ancien Audiorama et aujourd'hui encore, la salle Sissi.

Dernièrement, la Feuille des Avis officiels annonçait la mise en vente du bienfonds du Grand Hôtel, propriété de la commune de Montreux.

Dans le même temps, il semblerait que le propriétaire de l'Alcazar ait été mis en faillite.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes :

Est-ce que la Municipalité peut confirmer la faillite des propriétaires du bien fonds comprenant l'Alcazar ?

En cas de faillite de l'Alcazar, la Municipalité remet-elle en question la vente du Grand Hôtel ?

Quelle est la position municipale, respectivement celle du canton, relativement au maintien en état du bâtiment qui abrite l'Alcazar ?

Il s'agissait d'une question que M. Rais avait posée lors d'une interpellation il y a quelques mois.

Merci de vos réponses.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

En préambule, je souhaite rappeler que ce corps de bâtiment est composé de 4 lots. Le lot dit Alcazar, deux lots de PPE et le lot qui nous occupe, qui est le lot communal.

Est-ce que la Municipalité peut confirmer la faillite des propriétaires du bien fonds comprenant l'Alcazar ?

La faillite est confirmée vu que le tribunal de l'Est Vaudois a déclaré la faillite de son propriétaire le 13 février dernier.

En cas de faillite de l'Alcazar, la Municipalité remet-elle en question la vente du Grand Hôtel ?

La partie du bâtiment qui appartient à la Commune est clairement dissociée de la partie Alcazar et par conséquent, toute la latitude nécessaire à des démarches foncières sur ce bien demeure et une vente potentielle n'est donc pas remise en cause.

Quelle est la position municipale, respectivement celle du canton, relativement au maintien en état du bâtiment qui abrite l'Alcazar ?

Le Département cantonal, en tant qu'Autorité compétente pour les monuments historiques, a fait le nécessaire pour protéger ce bâtiment ; il peut demeurer ainsi dans l'attente qu'un futur acquéreur entreprenne la finalisation de sa restauration. La sécurité publique n'étant pas menacée, la Municipalité n'a pas? Prendre à sa charge la fin du chantier, dont le coût est estimé ? Je n'ai pas de montant fixe mais sachez qu'il s'agit de plusieurs millions.

M. Daniel Manzini

Je remercie Monsieur Neukomm pour ces informations.

Interpellation de Mme Irina Gote

sur les VMCV : « Audit sur la gouvernance des VMCV »

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Je tiens tout d'abord à m'excuser et vous demander de la bienveillance, car le texte de mon interpellation est beaucoup plus long que ce que j'ai l'habitude de produire. En temps normal, je fais court et bref, mais là le sujet est délicat.

Lors de la séance du conseil du mois de mai, j'ai déposé ma deuxième interpellation sur les VMCV intitulée « Circulez, il n'y a rien à voir. Vraiment? ». Or 4 mois sont passés depuis et je n'ai toujours pas de réponse officielle de la part de notre délégué au Conseil d'Administration. Nous nous sommes rencontrés la semaine dernière et il m'a expliqué que beaucoup de faits nouveaux sont intervenus durant ce laps de temps et que la situation a changé entre le moment de ma deuxième interpellation et aujourd'hui.

Toutefois l'article 108 al. 3 de notre règlement du Conseil stipule qu'une réponse à une interpellation doit être donnée la séance d'après. Nous sommes deux séances plus tard et aucune réponse écrite ne nous est parvenue.

Certes, les journalistes d'investigation du Régional ont bien fait leur travail et le public a eu droit aux explications du Directeur ad intérim, Monsieur Paul Blumenthal qui expliquait avec moult détails tout ce qu'il a entrepris pendant ces 4 derniers mois pour redresser la barre. Nous avons aussi appris qu'un audit de l'Office fédéral des transports a épinglé l'entreprise pour irrespect de la loi sur le travail. Gros étonnement de ma part, car j'avais demandé dans ma première interpellation sur le sujet, au mois de mars de cette année déjà, si à cause du manque de chauffeurs, la loi sur le travail avait été respectée et Monsieur Caleb Walther m'avait répondu oui. Toutefois les Conseils communaux n'ont pas reçu de communication à ce sujet. Par contre, j'ai appris que les Municipalités recevaient une information ce jour.

Si je me permets de revenir c'est que de mon côté, j'ai également eu beaucoup de nouvelles informations, des informations pour lesquelles je demande des éclaircissements, car je ne suis pas journaliste d'investigation, ni détective privé, mais juste une élue très attachée à la défense du service public.

Je pense également que le développement des transports publics est le vrai challenge du 21ème siècle, tant du point de la couverture du territoire, de l'augmentation des cadences, que du respect de l'écosystème avec la volonté de rouler propre.

Alors voici mes nouvelles questions :

- Est-il vrai que 12 chauffeurs auraient été remerciés en 2017 ?
Je ne parle pas là de départs. Non. Je parle de personnes qui auraient été poussées vers la sortie avec des conventions de départ. Des collaborateurs qui n'étaient pas présents depuis très longtemps dans l'entreprise âgés entre 48 et 54 ans et avec peu de cotisation pour le 2ème pilier.
Quand on sait que la formation d'un chauffeur coûte plus de CHF 30'000.- et que ce montant peut être doublé, lorsque le collaborateur nouvellement engagé n'est pas titulaire d'un permis de conduire nécessaire, que six mois de congé payés peuvent représenter environ CHF 60'000.-, je vous laisse faire le calcul du coût approximatif que cela représenterait pour l'entreprise: et oui plus d'un million.
Combien d'employés ont quittés l'entreprise avec des conventions de départs en 2016 et en 2015?
Quelle est le coût de ces opérations pour l'entreprise, formation comprise?
- Est-il vrai que la couverture de la caisse de pension serait descendue à 95% et que pour la remonter à 100%, il a été nécessaire de faire ces licenciements ?
- Est-il vrai que la volonté de la direction et du Conseil d'administration serait de faire des économies sur les chauffeurs et donc d'engager des personnes qui viennent de Lyon, de Toulouse, de la région parisienne, voire des frontaliers, en remplacement des gens d'ici et qui auraient des tranches d'âges pour lesquelles il faut payer des prestations sociales plus élevées ?
- Est-il vrai que le taux d'absentéisme dans l'entreprise pour cause de maladie se situerait entre 18 et 24%, alors que la loi demande qu'il n'y ait pas plus de 10% ?

- Est-il vrai que par rapport aux horaires fixés d'entente avec les communes, des bus auraient été supprimés tant sur les parcours de jour que sur ceux de nuit, afin de faire des économies ou parce qu'il n'y avait pas de chauffeurs disponibles, car ces derniers devaient assurer des trajets pour les CFF qui rapporteraient une manne supplémentaire bienvenue ou encore parce que ces derniers étaient en sous-effectif?
- Est-il vrai que cinq collaborateurs administratifs auraient été engagés en 2017 pour plus de CHF 500'000.- par année, alors que les besoins se situaient davantage dans l'engagement de chauffeurs?
- Quel est le coût réel de l'utilisation de chauffeurs auxiliaires ces 5 dernières années pour répondre aux mandats confiés aux VMCV et pallier à l'absence de chauffeurs en nombre suffisants (maladie, départs, manque d'effectif tout court, etc.)?
- Quel est le bilan financier du changement de prestataire pour la gestion de l'informatique, gérée par les TL durant de nombreuses années avec un coût maîtrisé et des économies d'échelle en raison de la collaboration inter-entreprises de transport, puis confiée à une entreprise privée sous l'ère du directeur Monnet ?
Y-a-t-il eu un appel d'offre à l'époque ? Pourquoi ce changement ?
Des économies ont-elles été réalisées ? Est-il vrai qu'un informaticien a été finalement engagé dernièrement ? Quelle est la politique de l'entreprise en définitive?
- Est-il vrai que l'entreprise aurait fait l'acquisition de minibus en mauvais état, complètement rouillés par en-dessous, retapés par l'atelier mécanique avec grande peine et qui ne seraient aujourd'hui plus à jour avec les normes de pollution?
- Est-il vrai que les chauffeurs peuvent prendre une pause pour aller aux commodités seulement après 5 heures de roulage et que sur certaines lignes, par exemple celle qui dessert le P+R de Chailly, il n'y aurait pas la possibilité d'aller aux toilettes, car il n'y a tout simplement pas de toilettes sur ce parking. Dès lors, comment l'hygiène des collaborateurs pourrait-elle être respectée?
- Est-il vrai que les VMCV, entreprise forte de pas moins de 171 collaborateurs n'avait pas de médecin conseil avant le mois de mars 2018?
- Est-il vrai qu'un dossier aurait été ouvert sur chaque collaborateur qui a participé au moment de « grève » organisé par le Syndicat au mois de mars de cette année et que des objectifs plus contraignants leurs auraient été fixés?

Je souhaiterais également prendre connaissance du plan des investissements de l'entreprise sur ces 3 dernières années.

Y-a-t-il eu des investissements programmés et qui n'ont pas pu se faire ?

Si oui, lesquels et pour quelles raisons ont-ils été abandonnés ou reportés ?

Je souhaiterais connaître également le bilan des projets conduits par l'entreprise. Quels projets ont abouti ou encore quels projets ont pris du retard?

Quels projets ont échoués ou ont été abandonnés au profit d'autres projets ? Pour quelles raisons?

Y-a-t-il eu une réflexion stratégique derrière les décisions prises et le management des deniers publics ?

Existe-t-il des rapports des projets avec objectifs et bilan?

En sachant que les membres de la Direction sont nommés par le Conseil d'administration, je souhaiterais connaître le niveau de formation des cadres de la direction et des cadres dans l'entreprise, ainsi que leur expérience professionnelle?

J'aurai encore bien des questions, mais je souhaite m'arrêter là pour le moment.

De toutes ces questions, il ressort un dénominateur commun : la politique d'austérité qu'a vécu l'entreprise et le personnel sur les années 2015/2016 et 2017, peut-être même antérieurement. Malgré cela, les chauffeurs ont été à la hauteur et ont rempli et répondu à toutes les prestations demandées. Qu'ils en soient ici remerciés.

Il en ressort que beaucoup d'erreurs auraient été commises par la Direction. Soit. Mais est-ce que ces erreurs ne seraient pas aussi le fruit d'un Conseil d'Administration passif, laxiste et qui aurait eu la même fonction que des pots de fleurs sur un balcon, à savoir décorative?

Aujourd'hui le Conseil d'administration se pose en sauveur, mais après toutes ces années d'attentisme, serait-ce vraiment la bonne attitude à adopter?

Pour ma part, il est primordial tant pour les employés des VMCV que pour les usagers, que la lumière puisse être faite sur les dysfonctionnements de l'entreprise. Il faut de la transparence tant dans la gouvernance que dans l'utilisation de l'argent public!

Et pour que le rapport de confiance puisse être retrouvé, je pense que l'on ne peut pas faire l'économie d'un audit sur la gouvernance de l'entreprise, tant au niveau de la direction, qu'au niveau du Conseil d'Administration.

Il faut également se poser la question des outils de contrôle au niveau de la gouvernance. Pourquoi le Conseil d'Administration n'a-t-il pas eu des témoins lumineux qui sont passés du vert au rouge, avant que la crise ne prenne une telle ampleur?

Est-ce que la composition du Conseil d'Administration : 3 mandataires externes et des municipaux délégués par leurs communes, est vraiment la bonne formule en sachant que ce sont les Conseils communaux qui valident les budgets demandés?

Ne faudrait-il pas créer une commission de gestion composée de conseillers communaux des communes de la Riviera, ou un autre organe de contrôle intermédiaire, qui serait le garant d'une saine gestion?

In fine, je dépose la résolution suivante :

Le Conseil communal de Montreux estime nécessaire que l'entreprise VMCV puisse être auditée par une société d'audit autonome et indépendante (autre que l'entreprise réviseuse des comptes de la société), tant sur la gouvernance de la Direction et du Conseil d'administration que sur la gestion financière de l'argent public. Si la Cour des Comptes s'avère être compétente pour l'audit, elle pourrait également être saisie.

Je vous remercie de votre attention.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Madame l'interpellatrice, Madame et Messieurs Chers collègues,

Permettez-moi de présenter mes excuses concernant l'absence de réponse à la deuxième interpellation de Mme Gote.

Les réponses étaient prêtes, il y a plusieurs semaines. L'objectif était de pouvoir répondre dans les délais prévus, mais, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer à Mme Gote, certains points fluctuants et la situation évoluant, il m'apparaissait utile de

donner des informations à jour, voire de donner des informations complémentaires. Ceci permettait d'avoir une vision plus large de l'entreprise que celle qui était peinte dans le cadre des réponses de Mme Gote. Cela n'a pas été possible ne serait-ce que parce que le conseil d'administration a validé une série de décisions, uniquement le 29 août dernier.

Par rapport aux questions qui sont posées par Mme Gote, il me sera difficile, maintenant, de répondre oralement en découvrant une liste de questions relativement longue, qui touchent à des aspects opérationnels et stratégiques de différents secteurs de l'entreprise. Il y a certaines informations, qu'en tant qu'administrateur, je n'ai pas, du fait de l'organisation d'une société anonyme qui ne donne pas l'ensemble des informations ni des compétences au conseil d'administration, car celles-ci sont déléguées à la direction, aux cadres de l'entreprise.

Je me vois donc contraint de vous annoncer à nouveau une réponse par écrit. Je précise d'emblée que, certains éléments concernent l'entreprise et non pas la Municipalité, les réponses doivent être validées par le conseil d'administration. Je ne promets pas une réponse dans les délais prévus par votre article du règlement du conseil communal. Je pense que vous comprendrez ces raisons et je ferai tout mon possible pour réunir l'ensemble de ces informations.

Je profite d'avoir la parole pour vous donner quelques informations un peu plus complètes sur l'état de l'entreprise et une série de décisions qui ont été prises pendant les 4 mois de fonctionnement ad interim de la direction. Comme vous l'avez peut-être appris dans les journaux, suite à l'absence du directeur pour maladie, le conseil d'administration avait décidé de nommer M. Paul Blumenthal (président à l'époque) en tant que directeur ad interim. Pour éviter une double casquette le conseil d'administration a décidé de me nommer comme Président ad interim.

Lors de cette période, plusieurs dossiers ont pu être traités, notamment :

- La stratégie de renouvellement de la flotte de véhicules,
- La stratégie sur la billetterie,
- Les décisions relatives à la possibilité de faire du télé-travail, de donner des moyens de communications modernes pour garantir une information transparente envers l'ensemble des collaborateurs.

Le conseil d'administration a validé le 29 août, l'ensemble de ces propositions, il a également décidé d'avoir une gouvernance différente, il a confirmé mon mandat de Président du conseil d'administration au moins jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans l'objectif de pouvoir renouer de meilleures relations avec les communes. Vous pourriez dire « M. Walther ne répondant pas à nos interpellations, nous ne voyons pas bien la stratégie ». A tort ou à raison, le Conseil d'administration estime que cette décision est la meilleure pour le dialogue entre l'entreprise et ses actionnaires.

Comme le dit Mme Gote, le Conseil d'administration a organisé cet après-midi une séance de contact avec les Municipalités et leurs services afin de donner des informations sur la situation de l'entreprise et de pouvoir échanger sur celles-ci. Cette séance avait été prévue et promise lors de l'assemblée générale de cette année.

Parallèlement à cela, vous le savez peut-être également, le conseil d'administration a décidé d'engager une nouvelle directrice, Mme Angela Schlegel qui a pris ses fonctions le premier de ce mois et également engagé un spécialiste en finance et contrôle de gestion pour apporter une nouvelle culture d'entreprise financière. Cette personne est entrée en fonction le 16 août dernier. Ces exemples sont là pour montrer que nous sommes conscients, qu'il y a eu des manquements, ou en tout cas des règles de gouvernance qui n'ont pas été soit respectées, soit fixées de manière optimale.

Le Conseil d'administration essaie, actuellement, de résoudre les défis qui sont devant nous en apportant les meilleures réponses possibles. Pour l'illustrer, il a déjà demandé une offre à l'équipe de spécialistes qui avait dû finaliser les comptes cette année, à cause de l'absence maladie du responsable des finances. Je tiens à préciser sur ce point-là, que l'ensemble des exercices de ces dernières années ont été audités et acceptés par le cabinet Ernst & Young, et de ce fait, il n'y a pas à ce jour d'informations comme quoi les règles comptables n'auraient pas été respectées ou que des personnes auraient fauté.

L'autre information que je peux vous donner, c'est qu'une séance est organisée entre la nouvelle directrice et moi-même, en tant que Président, pour rencontrer l'ensemble du personnel, au mois de septembre. L'objectif est de pouvoir nous présenter et d'ouvrir une première phase de dialogue avec le personnel, de manière à envisager quelles mesures doivent être prises en matière d'accompagnement. Nous souhaitons, pour le bien de notre personnel, un nouveau souffle pour cette entreprise, de nouvelles règles de gouvernances et aussi que chaque collaboratrice et collaborateur puissent trouver sa place dans cette entreprise.

Dernier point, par rapport à l'audit de l'Office fédéral des transports sur le respect de la durée du temps de travail. Lorsque j'ai répondu à Mme Gote que la durée de temps de travail était respectée, c'était sur la base d'informations transmises par la direction. Il est évidemment impossible pour un administrateur d'avoir d'autres informations, d'aller piocher dans l'ensemble des fichiers informatiques de plus de 100 collaborateurs afin de savoir ce qu'il en est. Les règles de gouvernance sont basées sur une relation, idéalement de confiance, envers la direction. L'audit de l'Office fédéral des transports a révélé qu'il y avait des manquements par rapport aux nouvelles en ordonnances en application en date du 1er janvier de cette année. Ces informations nous ont été communiquées après la séance du conseil communal lors de laquelle Mme Gote a déposé sa deuxième interpellation. Je peux vous dire, qu'à ce jour, l'entreprise a été en mesure de répondre à l'Office fédéral des transports dans les délais exigés, sur l'ensemble des mesures prises pour répondre aux problèmes constatés.

Encore une fois je suis désolé de devoir vous promettre une nouvelle réponse écrite à l'interpellation. Je ferai de mon mieux pour que les informations puissent être rapidement données, avec le plus de transparence possible. Pour avoir une vision plus complète, le Conseil d'administration travaille sur une communication qui sera proposée à chaque Municipalité à destination des conseils communaux des 10 communes de la Riviera.

Je vous remercie.

M. le Président.

Merci Monsieur le Municipal, pour ces premiers éléments de réponse. Je comprends parfaitement le délai qui est demandé, vu qu'il ne s'agit pas d'une réponse qui peut être faite uniquement par notre Municipalité mais de concert avec d'autres instances. Par rapport au fait qu'il nous est annoncé qu'il y a déjà un audit, Mme Gote voudrait-elle revenir sur sa résolution ?

Mme Irina Gote

Monsieur le Président,

Je n'ai pas cru comprendre qu'il s'agissait d'un audit, il s'agit d'un appui parce que la directrice financière n'était pas présente pour boucler les comptes et qu'une entreprise a été sollicitée pour faire ce travail. Je n'ai pas le sentiment que nous parlons de la même chose. Pour moi il est nécessaire d'avoir un audit sur la gouvernance, tant au niveau de la direction que du conseil d'administration. Apparemment si manquement il

y a eu au niveau de la direction, le conseil d'administration, comme j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, n'a pas eu les témoins lumineux qui ont passé du vert au rouge. Il n'y a pas de moyen de contrôle entre le conseil d'administration et la direction et je pense que par rapport au développement futur de l'entreprise, il est indispensable qu'il y ait des outils de contrôles au niveau du conseil d'administration. Pour moi nous sommes dans le tir de la demande de ma résolution. Merci.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs

Je précise qu'avec la Directrice, j'ai demandé une offre à l'entreprise mentionnée précédemment pour faire une analyse plus complète de la gestion financières qui ressemble à ce que l'on peut appeler un audit finance et comptabilité. L'offre devra ensuite être acceptée par le conseil d'administration. Il n'y a pas pour l'instant de décisions relevant d'un audit plus complet mais simplement des démarches qui visent à apprendre de ce qui s'est passé et de permettre à l'entreprise de se tourner vers l'avenir. Ce qui ne nous semble pas utile, c'est de chercher les responsables du passée, mais d'avoir des conseils et que des mesures soient prises pour éviter que cette situation se reproduise.

Les démarches qui ont été entreprises doivent être validées par le conseil d'administration, une fois que nous aurons établi, avec la nouvelle directrice, des offres et des propositions concrètes. Néanmoins, comme j'ai eu l'occasion de le dire oralement à Mme Gote, dans mon vocabulaire à moi, il ne s'agit pas forcément de faire un audit complet de la gestion de l'entreprise, qui parfois crée plus de mal qu'il n'apporte de réponses pour l'avenir. Là, nous discutons sur les mots et c'est maintenant une discussion à avoir avec le Conseil d'administration une fois que des propositions concrètes auront été formulées. J'espère avoir clarifié mes propos précédent relatif à l'attribution d'un éventuel mandat d'audit à octroyer. Merci.

M. le Président

Merci M. Walther, je vais relire la résolution de Mme Gote

Le Conseil communal de Montreux estime nécessaire que l'entreprise VMCV puisse être auditée par une société d'audit autonome et indépendante (autre que l'entreprise réviseuse des comptes de la société), tant sur la gouvernance de la Direction et du Conseil d'administration que sur la gestion financière de l'argent public. Si la Cour des Comptes s'avère être compétente pour l'audit, elle pourrait également être saisie.

Je rappelle que selon le règlement du conseil communal à l'art. 108, al. 4 *la discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution*. C'est à nous de décider si elle est recevable, si elle ne contient pas d'injonction et se pose également la question si le conseil communal de Montreux fait ce genre de résolution qu'en est-il de ce qui se passerait si un autre conseil communal déposait une résolution contraire? La Municipalité souhaite-elle nous donner plus d'informations par rapport à l'acceptation ou non de cette résolution avant que je ne passe à la discussion sur cette dernière ?

M. Laurent Werhli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je vais revenir sur des aspects un peu juridiques, mais avant, Mme l'Interpellatrice, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous assurer que la situation des VMCV préoccupe la Municipalité, qui a passé plusieurs séances à évoquer cette question. Je tiens à souligner le travail effectué par mon collègue M. Walther, pour que cette entreprise puisse continuer à fonctionner, au profit de l'ensemble des habitants de cette région et

de ses hôtes, et à améliorer la situation, dont, malheureusement, on découvre presque jour après jour qu'elle est plus compliquée.

Mme l'Interpellatrice, je peux vous assurer que les soucis que vous portez sont partagés par la Municipalité, mais dans une situation relativement compliquée, puisque nous ne sommes pas directement les gestionnaires de cette entreprise. Elle est soutenue par l'ensemble des communes, qui en sont propriétaires, mais la Municipalité n'est pas en première ligne dans la conduite de cette opération, même si nous avons un membre de la Municipalité qui siège dans ce conseil d'administration.

Je me permets de revenir sur des questions de droit, j'aimerais que vous compreniez que ce n'est pas du tout pour ne pas répondre ou suivre le projet de résolution. Il est dit à l'al.3 de l'art.108 de votre règlement, « la Municipalité répond immédiatement ou au plus tard lors de la séance suivante », et il est vrai que, même si M. Walther a apporté un certains nombres d'éléments, nous ne pouvons pas considérer qu'il ait été répondu à votre interpellation. Non pas parce que M. Walther ne le veut pas personnellement ou que la Municipalité ne le veut pas, mais parce que ce ne sont pas des objets que nous gérons directement. Nous devons aller chercher les informations, qui doivent être validées par la seule instance possible, à savoir le conseil d'administration. L'al. 4 indique que « la discussion qui suit peut se terminer par l'adoption d'une résolution » ; nous voyons bien qu'il y a le dépôt d'une interpellation, il doit y avoir la réponse, puis une discussion, qui peut se terminer par le dépôt d'une résolution.

Il me semble que nous sommes, d'un point de vue purement juridique, dans la situation où il y a besoin d'avoir cette réponse pour pouvoir avoir ensuite enregistrer le dépôt de la résolution. Je me permets de rappeler l'al.1 de l'art. 108 : « chaque membre du conseil peut par voix d'interpellation demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration », nous pouvons évidemment largement discuter, puisqu'il y a des investissements, une participation financière de la commune aux VMCV, mais nous ne pouvons pas dire que les VMCV font partie de l'administration de la commune de Montreux.

J'espère être bien compris, pour que mes propos, ne soient pas interprétés comme un refus de répondre. Il ne faut pas que le Conseil pense que nous ne suivons pas ce dossier, il nous préoccupe à un point très important, d'autant plus qu'à partir de juin de l'année prochaine, nous aurons un hôpital régional qui ouvrira ses portes.

Il devra y avoir des moyens de transports publics, la ligne 201 doit être prolongée et il y a le quotidien pour que tout ce processus fonctionne. Entre autres, après les décisions que nous avons prises, avec votre aide, Mesdames et Messieurs, pour le développement, en particulier sur l'axe Chailly, de la capacité des bus et de leurs cadences, mais il est vrai que c'est une situation sur laquelle nous voulons absolument avancer.

J'ai quelques craintes, après lecture de l'art. 108 du règlement de notre conseil, que cependant, nous ne puissions voter la résolution mais je peux vous assurer que nous y serons attentifs. Cependant formellement et juridiquement, je crains qu'elle n'ait pas de validité formelle en regard des différents points de cet art. 108 de votre règlement. Merci de votre attention.

M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai la même préoccupation que M. le Syndic, sur l'aspect timing de cette résolution. Il me semble que nous n'avons pas formellement, encore répondu à cette interpellation.

Il semble donc opportun d'attendre la réponse complète et de réévaluer à ce moment si une résolution s'impose au vu des éléments qui nous seront livrés à ce moment-là. J'invite Mme l'interpellatrice à déposer sa résolution lorsque nous aurons reçu la réponse écrite qu'elle demande. Je vous remercie.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à saluer l'engagement de notre Municipalité pour trouver les bonnes pistes pour la résolution de cette affaire.

Je ne suis pas du tout d'accord avec l'interprétation de cet article, pour moi il est clair que la réponse pourrait arriver, je ne sais pas 1 année après et je trouverai malheureux que nous nous privions d'écouter les législatifs, qui eux font un acte politique fort. Le budget des VMCV, qui est demandé par les communes, fait partie intégrante de notre budget à nous et qu'au final c'est quand même le conseiller communal, qui par l'acceptation du budget, valide également l'acceptation des budgets demandés par les VMCV.

J'estime que nous sommes compétents pour pouvoir voter sur une résolution. Pour ma part, une non réponse, est une réponse quand même et je maintiens ma résolution aujourd'hui. Je vous remercie.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne me prononcerai pas sur l'interprétation du règlement, parce que je partage l'interprétation qui a été proposée par M. le Syndic. Pour moi, d'un point de vue purement pratique, il ne serait pas déroutant de voter cette résolution lors d'un conseil ultérieur. Ce qui permettrait, d'une part aux groupes d'en débattre, car le problème avec le dépôt de la résolution c'est que les groupes n'ont pas vraiment pu en débattre lors de leur séance. Cela qui implique le timing des interpellations mais si nous traitons ce sujet dans un ou deux conseils, M. Walther arrivera à nous fournir les réponses. Pour moi cela ne serait pas déroutant et d'un point de vue encore plus trivial, je remarque qu'il n'y a pas grand monde de présent chez ML, ce qui pourrait permettre, si nous traitons ce sujet une autre fois que Mme Gote trouve plus de soutien à sa résolution chez ML.

Mme Irina Gote

Monsieur Staeger, les absents ont toujours tort, merci d'en prendre acte. Pour ma part je souhaite que cette résolution puisse être votée aujourd'hui, une résolution, elle a comme définition le fait qu'elle arrive à la fin d'une interpellation. J'en ai déposé 3, je n'ai eu qu'une réponse sur les 3 et j'estime que nous devons nous positionner. Une résolution nous la posons à un moment donné, elle arrive aux séances du conseil ce qui est le propre de la résolution, elle n'est pas envoyée aux groupes 3 semaines avant et chacun doit prendre ses responsabilités en votant OUI ou NON. Je vous remercie.

M. Pierre-André Spahn

Monsieur le Président, chers collègues,

Je suis un peu dépassé par cette discussion, nous parlons bien d'une résolution demandant un audit au niveau des VMCV.

Je ne vois pas quel pouvoir nous avons, nous conseillers communaux dans cette situation, où la commune est actionnaire des VMCV mais, sauf erreur de ma part, n'est largement pas majoritaire. Elle n'a aucun pouvoir d'ordonner un audit à une société dont elle est juste actionnaire. Je ne vois pas l'utilité de cette résolution, étant donné que nous allons la voter je vous invite à la refuser.

Mme Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR émet quand même quelques doutes quant à certaines questions qui ont été posées par Mme Gote. Il serait peut-être préférable d'attendre une réponse Municipale. Le groupe PLR est également préoccupé par cette situation et ne pense pas s'opposer à cette résolution, si elle devait être déposée ce soir.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste faire remarquer à Mme Gote que, finalement, en plus de bousculer le règlement du conseil, elle vient de s'aliéner un précieux soutien à sa résolution.

M. Pierre-André Spahn

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie Mme Brunner pour ses propos mais elle engage le groupe PLR, vous avez bien compris que j'étais contre cette résolution. Je trouve un peu prématuré d'engager le groupe PLR ce soir alors que nous n'avons pas pu en discuter entre nous. Je pense que nous pourrions engager le groupe PLR lors d'une prochaine séance si cette résolution est déposée et je maintiens ma position en vous invitant fortement à ne pas accepter cette résolution.

Mme Anne Saito

Monsieur le Président, Chers collègues,

Outre les réserves formelles exprimées par notre collègue M. Chiaradia, les Verts soutiennent, sur le fond, la demande d'audit de notre collègue Mme Irina Gote, car la pérennité des VMCV nous tient à cœur.

Un audit a pour objectif de tirer au clair le fonctionnement d'une entreprise, mais aussi de faire émerger des pistes de solutions possibles.

Conscients des défis auxquels les VMCV devront faire face, comme la Fête des Vignerons l'année prochaine, l'extension de la ligne du bus de l'hôpital, la concurrence accrue, les nouvelles technologies, etc... nous souhaitons que sa nouvelle direction puisse fonder son management et sa stratégie sur des bases claires et sereines. Voilà pourquoi nous soutenons la demande de Mme Gote. Merci de m'avoir écoutée.

M. le Président

Je vous propose de relire la résolution et ensuite nous passerons au vote.

« Le Conseil communal de Montreux estime nécessaire que l'entreprise VMCV puisse être auditée par une société d'audit autonome et indépendante (autre que l'entreprise réviseuse des comptes de la société), tant sur la gouvernance de la Direction et du Conseil d'administration que sur la gestion financière de l'argent public. Si la Cour des Comptes s'avère être compétente pour l'audit, elle pourrait également être saisie. »

La résolution est **acceptée** par 45 OUI

19 NON

9 Abstentions

Interpellation de M. Romain Pilloud

« Le Pilier public entrera-t-il au XXI^e siècle »

Monsieur le Président, chères/chers collègues,

Le Larousse donne la définition suivante du « pilier » : « chose dont l'activité est essentielle à l'existence d'un organisme ou d'une institution ». Dans notre beau canton, où la citoyenneté est précisément une institution, le pilier public, décliné à plusieurs endroits de la commune, permet de donner nombreuses informations, notamment sur les objets soumis à enquête publique. Cela permet à tout-un-chacun de se renseigner en bon-ne citoyen-ne sur ce qui se passe dans la commune ou dans son village ; les informations qui s'y trouvent sont nombreuses et précieuses.

Le pilier public montreusien n'a vraisemblablement pas encore rencontré internet et le XXI^e siècle et tend probablement à se référer à une définition plus familière du mot dans le dictionnaire : « habitué d'un lieu public, qui ne bouge guère » ; en effet, les informations qui s'y trouvent n'existent à ce jour pas en ligne, sur le site de la commune. Cela faciliterait pourtant la communication auprès de la population sans influencer grandement sur la charge de travail de l'administration.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Pourquoi n'y-a-t' il pas (encore) ces informations en ligne, à disposition des citoyens, alors que toutes les communes voisines ont introduit ce système ?
- La commune envisage-t-elle de mettre en place une page « Pilier public » sur le site de l'administration communale ?
- Si oui, dans quels délais ?

D'avance, je vous remercie vivement pour la réponse à mon interpellation, et espère vivement que le pilier public puisse ne garder que le sens noble attribué au début de cette interpellation.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je rappelle ici que la gestion du ou des piliers publics a été votée par votre conseil à l'unanimité avec 2 abstentions dans le cadre du préavis 11/2013, à savoir lors de la séance du 2 octobre 2013. Ce vote vise à avoir des piliers conformes à la loi ; ce sont celui de l'avenue des Alpes et ceux qui sont répartis dans les différents villages, et partagés avec les sociétés de village pour renforcer cette communication. Sur cette base nous avons ensuite mis un pilier public sur le site internet de la commune à partir de 2013 et, au moment de la révision du site internet, en fin 2016/2017 il s'est avéré que les statistiques d'utilisation de ces pages étaient très basses pour ne pas dire peu ou pas utilisées. Dans ce contexte-là, nous avons mis d'autres priorités pour la refonte du site internet.

J'en viens aux réponses à vos questions.

1. Ces informations ne sont plus - et pas encore - sur le site internet de la commune.
2. Oui, nous envisageons de remettre une « page pilier public » sur le site de l'administration communale. Cela dans la suite du processus de finalisation du nouveau site internet au gré d'autres priorités notamment en regard des pages vraiment visitées. Vous savez aussi que nous avons enregistré l'annonce du prochain

départ de notre community manager, que nous partageons entre le Conseil et la administration communale. Nous avons besoin d'un délai supplémentaire, car nous sommes en cours de recrutement de la personne qui remplacera Mme Aurélie Margueron. Dès que cette personne sera effectivement en place, d'ici la fin de l'année, l'une de ses premières missions sera de finaliser cette page pilier public sur le site internet de la commune.

J'espère ainsi avoir répondu à M. l'interpellateur.

Interpellation de M. Tal Luder

« Immobilité douce sur les rails de l'indifférence »

Monsieur le Président, Chères et Chers collègues, Monsieur le Conseiller municipal Walther,

Un bref rappel historique : construit en 1910, le funiculaire Territet-Mont-Fleuri reliait le bâtiment de l'ex-Grand-Hôtel de Territet à l'Hôtel Mont-Fleuri, transformé en pensionnat pour jeunes filles en 1987.

Confronté à des difficultés financières insurmontables, le Grand Conseil avait été appelé en 1997 à participer à sa remise en état, 1 pour +5 millions, au côté de la Commune. La Ville avait accepté, mais pas le Canton, condamnant ainsi ce chemin de fer pour longtemps.

En octobre 2014, soit il y a quatre ans déjà, la Municipalité déposait un préavis relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de Fr. 85'000.- au maximum pour financer une étude sur l'avenir de la ligne du funiculaire Territet Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation.

À ce moment-là, j'étais déjà intervenu lors de la discussion préalable au vote afin d'ajouter au PV les remarques que j'avais formulées lors de la discussion de la commission et qui ne figuraient pas au rapport ; mes interrogations portaient déjà sur le coût annuel de cette ligne.

Deux études précédentes, l'une datant de 2008 relative au potentiel de fréquentation et l'autre datant de 2010 relative à la réhabilitation de la ligne, n'avaient pas permis de se déterminer quant à l'avenir de cette installation.

En consultant le budget 2017, l'on constate sous le compte 180.3517 Transports publics, une provision de 25'000.- Fr. pour le funiculaire Territet-Mont-Fleuri ; il est intéressant de constater que sur ce même compte se trouvent des provisions pour des services qui eux, contrairement à notre funiculaire fantôme, existent bel et bien et sont utilisés par notre communauté (p. ex. le Bus du Petit Prince ou les carte journalières "Commune")

Année après année, rien ne semble bouger dans ce couloir d'herbes folles bloqué dans le temps... ce funiculaire sera bientôt plus célèbre pour ce qu'il n'est plus que pour ce qu'il fut ou ce qu'il pourrait devenir.

Je cite également ce que M. Walther a ajouté en début de séance de la commission : cette affaire traîne peut-être aussi par manque de réactivité des Municipalités passées... la Municipalité actuelle a-t-elle du coup augmenté sa réactivité ?

Peut-être faudrait-il lancer un concours d'idées et demander aux montreusiens ce qu'ils en pensent? Cela coûtera sans doute moins cher que trois études officielles au résultat apparemment mitigé...

Afin d'essayer de comprendre la situation actuelle de ce dossier, je pose donc les questions suivantes :

1. Combien ont coûté au total les deux études précédentes de 2008 et 2010?
2. Qu'en est-il de la troisième étude pour laquelle le crédit complémentaire de 85'000.- avait été voté il y a quatre ans, est-il possible de consulter le rapport de cette dernière, ainsi que celui des deux précédentes ?
3. Si le funiculaire est arrêté depuis 1992, cela veut-il dire que les contribuables montreusiens paient depuis +25 ans 25'000.- par année pour une installation qui ne rend aucun service mais qui continue de coûter ? Cela représente +500'000.- Fr. - un demi-million - c'est un montant conséquent ! Quelle société est-elle mandatée pour les travaux d'entretien des 430 m de ligne de cet ouvrage ?
4. Quelle est l'activité annuelle de la SA qui gère cette installation fantôme ? Quel rôle M. Walther y joue-t-il et quelles sont les actions qu'il a entreprises pour faire avancer ce dossier ? Est-il encore nécessaire de maintenir cette société en activité, et si oui, pourquoi ?
5. Lors de la commission relative à cette demande de crédit, M. Walther déclara que la Commune pourrait récupérer une partie du capital une fois la décision finale prise au sujet de l'installation ; combien représente cette somme ?
6. La stations terminale du haut était joutée par une maison habitée par un couple de personnes âgées qui fournissait quelques prestations de jardinage en échange d'un loyer modéré, que sont-elles devenues ?
7. Et maintenant, quelle est la prochaine étape ?

Je remercie la Municipalité, et tout particulièrement M. Walther, pour la réponse écrite qu'elle me donnera.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'imagine que, même si vous avez adressé en introduction, de votre interpellation à Monsieur le Conseiller Municipal Walther, vous vous adressez, comme le veut votre règlement, à l'ensemble de la Municipalité. Mais je suis content d'être personnellement cité.

J'exerce la fonction de Président de cette société « fantôme ». Comme le demande M. Luder, nous vous répondrons par écrit, tout en vous précisant que l'étude a été finalement validée en fin d'hiver de cette année. La Municipalité a déterminé le cadre d'un futur rapport-préavis à vous soumettre prochainement, ne serait-ce que pour vous présenter les résultats de cette étude. Cette décision a été présentée lors de l'assemblée générale de cette année.

Interpellation de M. Heinz Shoeneich

« Relative au PGA (quater) »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Périodiquement, nous sommes informés de l'avancement ou des retards de ce dossier.

Ainsi, lors de notre conseil du 7 février 2018, la communication de la Municipalité détaillait que la CDAP du Tribunal cantonal avait rendu les dispositifs des jugements le 17 janvier 2018 et qu'il lui restait à rédiger les considérants.

Dans un communiqué de presse daté du 9 mars 2018, ainsi que sur le site Montreux.ch, on apprenait que l'ARE avait retiré son pourvoi le 19 février 2018 et que les considérants étaient attendus pour fin avril 2018, ce qui laissait entrevoir la possibilité d'une mise en vigueur partielle du PGA dès la fin du mois de mai 2018.

Or, nous sommes maintenant début septembre 2018 et toujours pas de bonne nouvelle ! Mais des bruits de couloir que je ne souhaite pas détailler ici.

En tant que mandataire ou conseiller communal, je suis très régulièrement sollicité par des propriétaires ou par leurs mandataires qui désirent connaître l'avancement, respectivement l'issue du PGA.

Enfin, autre sujet délicat, la contribution de plus-value instaurée par les modifications de la LATC entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2018, cette contribution s'appliquant aux plans approuvés après la date d'entrée en vigueur de la loi. Les propriétaires montreusiens seront-ils ainsi lésés par la lenteur de la justice ?

Voici dès lors quelques questions que je souhaite poser à la municipalité :

- Peut-elle nous expliquer les raisons de la lenteur désespérante de la justice?
- Dispose-t-elle de moyens d'action pour faire aboutir le dossier ?
- Dans quel délai peut-on espérer cette fameuse mise en vigueur ?
- La date d'approbation du PGA sera-t-elle celle de la date d'approbation préalable, soit juin 2015 ou janvier 2017, ou sera-t-elle postérieure à aujourd'hui ?

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,
En préambule, la Municipalité rappelle qu'elle a communiqué à votre Conseil l'état d'avancement de cet important dossier à chaque fois que ceci était possible ou que des informations nouvelles étaient connues, la dernière communication datant du 23 mai 2018.

L'entrée en vigueur du PGA n'est toujours pas survenue, mais à ce jour, ce sont 6 jugements qui ont été rendus par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal ; 6 autres sont à recevoir. Un des jugements reçu poursuivra sa route au Tribunal fédéral, mais la cause est ponctuelle et ne devrait pas être bloquante pour une entrée en vigueur partielle du dossier.

En réponse au premier point de l'interpellation :

« La Municipalité peut-elle nous expliquer les raisons de la lenteur désespérante de la justice ? » :

Notre Commune a certes joué de malchance dans ce dossier, que ce soit par rapport aux modifications légales survenues en cours de procédure ou encore, par la lenteur du système judiciaire et les aléas de la vie des magistrats. Il est notoire que la CDAP est surchargée et que certains juges sont plus rapides que d'autres. Mais ceci n'est pas une explication satisfaisante, il faut bien le reconnaître.

Les inspections locales des recours déposés à l'encontre du PGA ont eu lieu en été 2017 et les dispositifs ont été rendus en janvier 2018 : un délai de 6 mois entre ces deux étapes de rendu d'un jugement est tout à fait honorable. Le choix de la Cour de dissocier le rendu des dispositifs et des considérants est par contre peu classique, mais lui appartient et des explications ne peuvent être demandées à cet égard ; en effet, les instances judiciaires ne communiquent pas, il en va de la garantie de la séparation des pouvoirs qui régit notre Etat de droit.

Selon la procédure des instances judiciaires du Tribunal cantonal, c'est la même Cour qui :

- instruit le dossier ;
- effectue les inspections locales ;
- délibère ;
- rend le dispositif du jugement et ;
- rédige les considérants.

Si un incident survient au cours des étapes précitées (par ex. un décès dans la composition de la Cour), la procédure peut devoir reprendre au stade de l'inspection locale, afin que l'entier de celle-ci puisse travailler depuis la fin des échanges d'écritures, et ainsi avoir la compréhension nécessaire et suffisante du dossier pour délibérer et juger.

Concernant le PGA de Montreux, un tel incident est survenu entre le rendu des dispositifs et de considérants, soit alors que les jugements étaient rendus, mais non motivés. Le Tribunal a dans ce cas décidé de charger un autre magistrat de la rédaction des considérants, sachant que les délibérations étaient faites et les dispositifs des jugements rendus.

Selon l'usage, il est tout à fait déplacé d'adresser un reproche ou une plainte à l'instance judiciaire en charge d'une cause lui reprochant la lenteur du traitement d'un dossier, alors que le magistrat est souffrant et que ceci est connu.

La Municipalité ne peut donner davantage d'explications quant au premier point de l'interpellation.

En réponse au second point de l'interpellation :

« Dispose-t-elle de moyens de pression pour faire aboutir le dossier ? » :

Comme dit précédemment, la séparation des pouvoirs qui régit notre Etat de droit ne permet ni à une Autorité politique de presser la justice, ni à la justice de communiquer à une Autorité politique par d'autres voies que les canaux officiels de la procédure.

En réponse au troisième point de l'interpellation :

« Dans quel délai peut-on espérer cette fameuse mise en vigueur ? » :

La Municipalité précise que la future mise en vigueur du PGA ne sera que partielle, car les parcelles liés à un pourvoi qui aura abouti dans le sens des recourants ne pourront pas entrer en vigueur avant que les adaptations du dossier aient été effectuées conformément aux considérants.

Quant à la question des délais, la Municipalité est gênée pour en annoncer de nouveaux. Il est toutefois raisonnable de penser que les 6 jugements restant seront rendus d'ici à fin septembre 2018 et que 30 jours plus tard, soit à fin octobre 2018, le nombre et la teneur des recourants qui poursuivront devant le Tribunal fédéral devraient être connus. Ce n'est qu'à ce stade que la levée de l'effet suspensif pourra être requise par la Municipalité et que la procédure d'entrée en vigueur partielle pourra être demandée au Département cantonal. La Municipalité ignore par contre dans quel délai le Département se déterminera ; ayant anticipé cette problématique au maximum, la Municipalité attend de fait des réponses à cet égard déjà depuis le mois d'avril 2018.

En réponse au quatrième point de l'interpellation :

« La date d'approbation du PGA sera-t-elle celle de la date d'approbation préalable, soit juin 2015 ou janvier 2017, ou sera-t-elle postérieure à aujourd'hui ? » :

L'interpellateur entend, sans doute par-là, la date d'entrée en vigueur du PGA et non la date d'approbation ; celle-ci étant conditionnée à la clôture de la procédure judiciaire, elle sera postérieure aux dates d'approbation préalable.

Quant à savoir si les propriétaires montreusiens seront lésés par la lenteur de la justice au vu de l'entrée en vigueur de la révision de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) au 1er septembre 2018, la réponse est non : la perception de la contribution de plus-value est une taxe nouvelle qui n'annihile pas tout bénéfice qui serait issu d'une nouvelle affectation à une zone constructible, ou d'une affectation à une zone qui offre davantage de droits à bâtir ; une contribution sera par contre perçue par le Département si le propriétaire qui a réalisé un bénéfice tel que précité, le réalise par le biais de la délivrance d'un permis de construire.

Quant à savoir si cette nouvelle taxe sera appliquée ou pas par le Département au cas montreusien, ceci fait partie des informations que la Municipalité attend également du Département cantonal depuis avril 2018.

En conclusion, la Municipalité espère avoir ainsi répondu à la satisfaction de l'interpellateur.

La Municipalité continuera à tenir votre Conseil informé de manière suivie de l'évolution de cet important dossier.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Si vous souhaitez assister au match du Volley Master de demain, jeudi, les organisateurs vous offrent volontiers des billets, la condition est de passer vers moi à l'issue de la séance.

M. Patrick Groguz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'avais demandé la parole après le vote du point 8.3. Je déclare mes intérêts je suis le Président de comité de l'association des intérêts de Clarens et concernant ce point je voulais remercier la Municipalité et les membres de ce conseil pour l'intérêt qu'ils ont témoigné en acceptant à l'unanimité le rapport relatif à la pétition de l'AIC pour la sauvegarde du bâtiment de l'Hermitage.

M. Michel Posternak

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et chers collègues,
Pour quelques jours encore, le Septembre Musical déroulera ses fastes dans divers sites, entre l'Auditorium Stravinski, Chillon et Vevey. Certes, la musique classique a souvent la réputation d'être élitaire, auprès de ceux qui la connaissent mal. Je conteste en partie ce point de vue, ayant le privilège de fréquenter des jeunes musiciens participant à l'Académie du Verbier Festival. Ils font partie de la future élite des interprètes de demain, et sont très fiers d'être ouverts à la musique dans sa totalité. Mais revenons au Septembre Musical, qui est l'un des plus anciens festivals de musiques classiques de Suisse, et qui réunit des passionnés depuis 1946, en hommage aux nombreux musiciens qui ont honoré la région de leur présence.

Depuis 14 ans, la direction du Septembre Musical est assumée par Tobias Richter, dont l'ambition a été de renouer avec le passé glorieux de la manifestation et de ramener les grands artistes internationaux sur les rives du Léman. Il a pleinement réussi à relever ce défi, mais s'apprête maintenant à passer la main. C'est l'occasion pour vous, Mesdames et Messieurs, ainsi que pour vos amis, de profiter de sa dernière programmation. Le Septembre Musical a grand besoin de votre soutien, ne bénéficiant pas du succès populaire, ni du sponsoring de son grand frère, le Montreux Jazz Festival. Venez donc nombreux cette semaine, et jusqu'à dimanche, n'ayez pas peur de la découverte, il y a encore des places pour les diverses manifestations restantes. Je vous remercie de votre attention.

Mme Irina Gote

Monsieur le Président, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,
Le PS Montreux salue la décision municipale du 6 juillet de signer la charte sur l'égalité salariale dans le secteur public.
Nous le savons, l'égalité salariale est loin d'être atteinte dans notre pays, les femmes touchant encore un salaire inférieur à celui d'un homme pour un même travail. Le chemin pour atteindre l'égalité dans tous les domaines reste long et fastidieux, mais nous restons vigilants et engagés en faveur de l'égalité pour toutes et tous. Je vous remercie.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.
Conformément à mon souhait du début de la séance, sachez toutes et tous que j'ai passé un conseil comme je le souhaitais : serein. Malgré les divergences d'opinions qui existent, tout a été respecté.
Je rappelle à toutes et tous de bien vouloir remettre vos textes qui ont été rédigés à la secrétaire dans la semaine qui suit cette séance du conseil.
Je vous demanderai de relever vos tablettes, de ne pas oublier votre carte, du reste 6 personnes doivent passer vers l'huissier pour ramener la leur.
Merci de ramener les bouteilles PET à l'extérieur, nous vous en remercions.

Il est 22h19, M. Yanick Hess Président lève la séance.
La prochaine séance aura lieu le mercredi 10 octobre 2018, à 20h00, au collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Yanick Hess

Céline Morier



COMMUNE DE
MONTREUX

COPIE

Compagnie du Chemin de Fer
Montreux Oberland Bernois SA
Monsieur Georges Oberson, directeur
Rue de la Gare 22
Case postale 1426
1820 Montreux

M U N I C I P A L I T É

Montreux, le 23 juillet 2018
Affaire traitée par PSM/CW/cd
N/réf. : 180

Suppression des haltes de Jor et de Sedy-Sollard

Monsieur le Directeur,

Lors de la séance du Conseil communal du 20 juin dernier, la Municipalité a été interpellée au sujet de votre projet de fermeture des haltes de Sedy-Sollard et de Jor. Vous trouverez le texte de l'interpellation en pièce jointe ; la réponse municipale et les discussions qui s'en sont suivies seront disponibles avec le procès-verbal de la séance du 20 juin, qui sera transmis aux membres du Conseil communal et à la Municipalité lors de la première semaine de septembre.

Dans sa réponse à l'interpellateur, la Municipalité a expliqué qu'elle avait écrit pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, notamment des indications précises quant aux coûts d'une mise en conformité et le résultat des réflexions sur des mesures alternatives. Quand bien même nous n'avons pas encore obtenu des réponses au courrier de notre direction Patrimoine, Sport et Mobilité du 8 juin dernier et quand bien même nous sommes d'avis que la suppression d'une halte de train n'est pas un acte anodin, nos informations tendaient à montrer au Conseil communal que la mise en conformité complète de ces haltes était disproportionnée.

A la suite de la réponse municipale à cette interpellation, le Conseil communal a voté, à l'unanimité, une résolution dont la teneur est : "Le Conseil communal soutient la Municipalité dans les démarches qu'elle pourrait entreprendre pour maintenir les haltes de Sedy-Sollard et Jor".

Ces démarches s'inscrivent en cohérence avec d'autres interventions allant dans le même sens et adressées au Canton dans le cadre de la consultation pour le nouvel horaire 2019. Pour mémoire, en plus des riverains de Sedy-Sollard, le Parc Naturel Régional Gruyère – Pays d'Enhaut et l'Association des Intérêts des Avants se sont également montrés défavorables à ces suppressions.

La résolution adoptée à l'unanimité confirme la volonté de la Municipalité d'obtenir de votre part toutes les informations en votre possession qui pourraient démontrer la pertinence de votre proposition. Nous attendons donc une réponse rapide à notre courrier du 8 juin dernier et à celui qui est entre vos mains.

Par ailleurs, nous souhaitons toujours obtenir vos réflexions quant à d'éventuelles mesures alternatives ou compensatoires à la suppression de ces deux haltes. Enfin, nous vous demandons pour quelles raisons vous avez souhaité faire supprimer ces haltes pour 2019 déjà, alors que, si la LHand est contraignante, son délai d'application n'est fixé que pour 2023 ; cela tendrait à démontrer qu'il n'y a pas d'urgence et que cela laisse à tout le moins du temps pour mieux communiquer les raisons d'une telle décision.

Nous avons pris de surcroît connaissance de la correspondance que vous a adressée le Canton (la DGMR), du 5 ct. Celle-ci va dans notre sens, à savoir éviter toute décision inutilement anticipée ; nous souhaitons naturellement participer à la rencontre que la DGMR vous a demandé d'organiser et vous prions expressément de nous communiquer les propositions de dates qui seront formulées en vue de cette rencontre.

En conclusion, si la Municipalité n'a pas la compétence formelle pour s'opposer à la suppression de ces deux haltes, nous voulons toutefois que, si une telle décision était prise par les instances supérieures, cette mesure soit prise le plus tard possible et après l'étude de toute alternative pouvant éviter leur suppression pure et simple.

Nous vous remercions par avance de vos très prochaines informations et précisions à ce sujet.

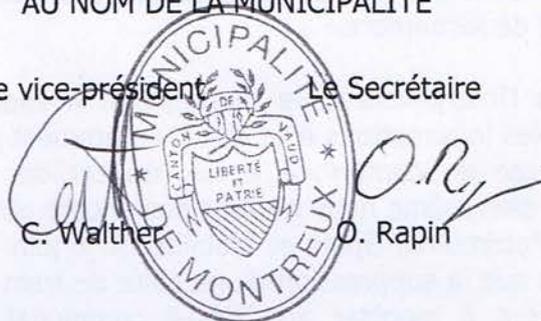
Dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le vice-président Le Secrétaire

C. Walther

O. Rapin



Copies : - Président du Conseil communal, M. Yanick Hess
- DGMR

Annexe : - texte de l'interpellation